

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES RÈGLEMENTS N^{OS} 822-2018 ET 825-2018

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil a adopté les projets de règlements :

No 822-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abolir la zone 135R, de modifier les limites des zones 122R et 133R et de modifier les usages permis dans la zone 122R.*

No 825-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 afin de modifier la dominance et les usages permis dans la zone 103.*

Lesdits projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et peuvent être consultés au bureau municipal, 11, rue Industrielle, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 février 2018 à 19 h, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.

L'objet de cette rencontre est d'expliquer les projets de règlements, les conséquences de leur adoption, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les modalités d'exercice de ce droit.

Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les projets de règlements seront entendus à cette consultation.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 février 2018.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 février 2018



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe